

DEMANDE DE DÉROGATION HORAIRE

Pour toute demande de dérogation horaire lors d'une location de salle communale, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous :

**>> DEMANDE DE PROLONGATION D'UTILISATION DE LA
SALLE COMMUNALE <<**

Cette demande devra être adressée au service associations au moins deux semaines avant la date de l'évènement.